



**COMMUNAUTE DES COMMUNES  
DE LA HAUTE SAINTONGE**

**Extrait du registre de décisions du Président**

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*point 7 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité ou dans le cadre d'une procédure adaptée, dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes*).

Le Président de la communauté des Communes décide de signer un contrat de vente avec Visages du monde, pour le déplacement le 2 juillet 2024 de la commission en charge de l'homologation du circuit de vitesse de La Genétouze. Le montant de ce contrat est de 350 €.

Fait à Jonzac,

Le

**14 JUIN 2024**

Le Président

Claude BELOT

Communauté des Communes  
de la Haute - Saintonge  
7, rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex